

Baccalauréat 2020 - Epreuve orale de contrôle en Sciences Economiques et Sociales –

Texte en vigueur

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie ; regards croisés).

La question principale, notée sur 10 points, prend appui sur deux documents courts, simples et de nature différente (texte de 1 300 signes au maximum ; documents statistiques de 65 données chiffrées au maximum). Le sujet comporte également trois questions simples, notées sur 10 points, dont l'une, en lien avec l'un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire nécessaires et dont les deux autres permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans d'autres thèmes du programme. Pour les candidats ayant suivi l'un des enseignements de spécialité économie approfondie et sciences sociales et politiques, ces deux questions concernent obligatoirement cet enseignement.

Indications pour la session 2020 (En bleu les modifications apportées)

La durée et le temps de préparation demeurent inchangés

Durée : 20 minutes

Temps de préparaton : 30 minutes

Liste des chapitres du programme étudiés

Afin de tenir compte du contexte de la crise sanitaire, les candidats au baccalauréat sont autorisés à présenter aux examinateurs des épreuves orales de contrôle de juillet 2020, la liste des chapitres du programme qu'il ont étudiés en classe au cours de l'année scolaire 2019/2020 entre le 1^{er} septembre 2019 et le 14 mars 2020, à la date du confinement.

Ces listes doivent porter la signature et le visa du chef de l'établissement dans lequel le candidat est inscrit.

Modalités de déroulement de l'épreuve

L'épreuve orale comporte deux parties.

Pour la première partie, le candidat a le choix entre deux sujets portant sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie ; regards croisés). **Les sujets sont choisis dans la banque nationale de sujets d'oral mis à disposition des examinateurs et portent obligatoirement sur l'un des chapitres référencés dans la liste que le candidat présente.** Ils prennent appui sur deux documents courts, simples et de nature différente (texte de 1300 signes au maximum ; documents statistiques de 65 données chiffrées au maximum). Ils comportent une question principale, notée sur 10 points, et une question simple, en lien avec l'un des deux documents, notée sur 4 points, qui porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire nécessaires.

La seconde partie de l'épreuve est constituée de deux questions simples, notées chacune sur 3 points, qui permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans d'autres thèmes du programme. Pour les candidats ayant suivi l'un des enseignements de spécialité économie approfondie et sciences sociales et politiques, ces deux questions concernent obligatoirement cet enseignement.

Comme pour la première partie, elles portent exclusivement sur les chapitres référencés dans la liste présentée par le candidat. Il appartiendra aux examinateurs de choisir, au vu de cette liste, les questions dans le tableau, organisées par chapitre, mis à leur disposition avant l'épreuve. Ces questions seront écrites par l'examineur sur papier libre remis au candidat. Il le restituera à la fin de l'épreuve.